

**Message du Conseil communal au Conseil général N° 137 du 25 juin 2019**

**OBJET : Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce**

**Introduction**

Le compte de fonctionnement de l'année 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un bénéfice de CHF 258'042.43 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de CHF 881'660.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements ont été réalisés pour un montant brut 6.15 mios.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que, malgré le sixième exercice positif depuis la fusion, les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales, notamment avec les inconnues que comportent la RF17 (réforme fiscale) et la RPT-JU (répartition des tâches Etat-communes). Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée les 29 et 30 avril ainsi que les 2 et 3 mai 2019. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cet audit les écritures de clôture relatives aux reclassements comptables, aux dissolutions et attributions à des provisions et à des fonds, aux amortissements complémentaires, ont été validées et respectent le cadre légal.

**Présentation**

Les comptes 2018 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Comptes 2017	Budget 2018	<b>Comptes 2018</b>
<i>CHARGES</i>	29 772 203	27 125 250	<b>28 143 179</b>
<i>REVENUS</i>	30 148 069	26 243 590	<b>28 401 221</b>
<i>EXCEDENT</i>	375 867	- <b>881 660</b>	<b>258 042</b>

La variation entre budget et comptes 2018 est de CHF 1'139'702.-

**Dépassements budgétaires – cadre légal**

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

*Art. 29 Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :*  
*12. Il vote les crédits supplémentaires :*  
*a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;*

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

## Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes.

- Les charges concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent une dépense nette de CHF 6'810'700.-, soit CHF 54'700.- de plus que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2018 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à CHF 2'447'415.-, d'où une charge supplémentaire de CHF 37'415.-. Ce montant comprend la charge de fonctionnement de la Maison de l'enfance.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de CHF 2'030'376.-, soit CHF 7'124.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à CHF 195'487.- alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 212'100.-.

## Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever certains écarts entre le budget et les comptes qui s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées, des produits supplémentaires ou encore d'amortissements supplémentaires.

Les variations constatées se résument ainsi :

Les nombres positifs = charges en moins ou produits en plus  
Les nombres négatifs = charges en plus ou produits en moins

01.	Charge globale de l'administration générale	CHF	- 20 879
02.	Travaux publics	CHF	131 604
	Eclairage public	CHF	- 14 855
	Autres éléments de la fonction 02	CHF	9 098
03.	Affaires juridiques, Police, PC	CHF	25 615
05.	Ecole primaire – Service de l'école - Trp. scolaires	CHF	34 767
	Complexes scolaires	CHF	52 116
	Répartition ESHS	CHF	56 731
	Charges de l'enseignement	CHF	- 54 700
	Autres éléments de la fonction 05	CHF	- 17 841
06.	Fonction 06 - Aide sociale	CHF	69 240
07.	Fonction 07 – Economie publique	CHF	28 987
08.	Intérêts	CHF	111 422
	Dépréciations et amortissements (suppl. CCSC)	CHF	- 605 563
	Création réserve budgétaire	CHF	- 350 000
	Dissolution provision vacances & heures suppl.	CHF	54 000
	Produits nets des ventes de terrains	CHF	514 777
	Autres éléments de la fonction 08.	CHF	9 594
12.	Inhumations	CHF	12 893
	Total des dépenses non réalisées, recettes et amortissements supplémentaires (+/-)	CHF	47 006
	Recettes fiscales supplémentaires (+)	CHF	1 092 696
	<b>Variation entre budget et comptes 2018</b>	<b>CHF</b>	<b>1 139 702</b>

## Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 18,56 mios, il est supérieur de 1.09 mios au montant porté au budget. Il est inférieur de CHF 843'457 aux recettes de l'exercice 2017. Les variations sont détaillées sous le chapitre 9 du rapport.

09.	Fiscalité – PPH – rôle et variations (+/-)	CHF	94'066
	Fiscalité – PM – rôle et variations (+/-)	CHF	744'995
	Fiscalité – autres revenus fiscaux impôts (+/-)	CHF	253'635
	<b>Total produits extraordinaires</b>	<b>CHF</b>	<b>1'092'696</b>

Les prévisions budgétaires 2018 ont été établies sur la base de la projection élaborée par le service des contributions le 27.10.2017. (c.f. extrait ci-dessous)

### Rôle d'impôt 2018 (situation prov. en 12.2018 \*\*\* env. 97 % du rôle taxé s./2019/2020) / hypothèse b)

Revenu personnes physiques :	Fr. 11'250'000.00 (quotité 2.10)	⚡	0.85 %
Fortune personnes physiques :	Fr. 835'000.00 ( " 2.10)	⚡	1.27 %

b) s./prévisions budgétaires cantonales, qui tiennent compte de la compensation en 2018 des effets de la progression à froid observée du 30.06.2016 (indice 100,7 points) au 30.06.2017 (indice 100,9 points) (=> impact négatif de 0,27 % env. sur les recettes fiscales, ainsi que de la baisse linéaire annuelle de 1 % des tarifs de l'impôt sur le revenu => prévue jusqu'en 2022).

Au terme de l'exercice comptable, il s'avère que l'estimation budgétaire était très proche de l'impôt facturé, on note une légère hausse de l'ordre de CHF 58'482.-, qui correspond au 0,48% du total de l'impôt des personnes physiques.

Au titre de la rétrocession des impôts frontaliers, la commune a reçu la somme de CHF 1'147'889.-, montant qui correspond à celui porté au budget de l'année sous revue.

Pour ce qui est des impôts des personnes morales (PM), les comptes présentent une augmentation de 34,16% par rapport à l'exercice 2017, soit CHF 302'485.- de produits en plus, alors que le budget tablait sur des rentrées identiques à celles de l'exercice 2017, le solde net des variations en faveur de la commune est de CHF 308'392.- (CHF 39'140.- en 2017). D'autres variations positives portent l'augmentation des revenus fiscaux supplémentaires nets des PM à CHF 744'995.- ce qui représente le 65,37% de la variation globale des revenus fiscaux 2018.

Les autres rentrées liées à la fiscalité proviennent de différentes sources, les variations d'impôts, soit la différence entre les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives des personnes physiques rendues dans le courant de l'année 2018 (Rôle d'impôts de 2017 et antérieurs).

Les autres rubriques liées à la fiscalité, partages d'impôts, autres impôts (prestations en capital et gains de fortune) ainsi que les éliminations d'impôts et les rachats d'ADB.

L'exercice 2018 a bénéficié d'une contribution du fonds de péréquation :

	2017		2018	
○ Reçu du fonds de péréquation	CHF	1 793 161	CHF	1 410 050
○ ./ charges de centre	CHF	211 377	CHF	218 750
○ Subside d'aide à la fusion	CHF	240 000		-
Contribution nette	CHF	1 821 784	CHF	1'191'300

## Conclusion

### Municipalité

L'exercice comptable 2018 présente un excédent de recettes de CHF 258'042.43.

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes</b>
Bénéfice brut avant amortissements	<b>980 240</b>	<b>2 729 533</b>
Amortissements patrimoine administratif (331)	-1 031 900	-999 386
Amortissements patrimoine financier (330)	-725 000	-562 876
<b>Bénéfice brut</b>	<b>-776 660</b>	<b>1 167 271</b>
Amortissements supplémentaires (PA)	-105 000	-707 656
Amortissements supplémentaires (PF)	-	-
Amortissements du découvert	-	-
Dissolution de réserves comptables	-	149 866
Attributions à des réserves comptables	-	-351 438
Résultat	<b>-881 660</b>	<b>258 042</b>
<b>Ecart budget 2018 / comptes 2018</b>		<b>1 139 702</b>

Nous constatons une certaine stagnation des recettes fiscales liées aux personnes physiques et une augmentation des recettes fiscales de personnes morales, signes d'une conjoncture relativement favorable. Ces éléments sont cependant appelés à subir des modifications relatives aux différentes réformes en cours, à ce stade il est difficile d'évaluer la portée de ces réformes tout en sachant qu'il en découlera des baisses des rentrées.

Au 31 décembre 2018, la fortune nette se présente ainsi :

<b>Variation de fortune</b>	<b>Comptes 2018</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 – cpte 290.00	384 477.22
Variations 2018	-
Solde au 31 décembre 2018	384 477.22
Résultat 2018	258 042.43
<b>Fortune nette au 31 décembre 2018</b>	<b>642 519.65</b>

Le Conseil Communal fait preuve d'une extrême prudence dans l'analyse de la situation actuelle. Il tient à relever que les résultats très réjouissants, enregistrés depuis la naissance de la commune ont bénéficiés de la conjugaison de plusieurs effets, à savoir :

1. Des recettes fiscales supérieures à celles annoncées par les Services Cantonaux.
2. La maîtrise par les différents acteurs des dépenses courantes.
3. Le respect des dépenses budgétées.
4. Les apports de la péréquation financière.
5. Des taux d'intérêts historiquement bas.
6. L'apport du fonds de fusion (2013 - 2017).

Notre revenu fiscal harmonisé (RH) est en progression, il fluctue au même rythme que celui des autres communes jurassiennes et, malgré cette amélioration, la commune reste tributaire de la péréquation financière, il faut donc rester prudent pour les années à venir.

Pour rappel : « Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes (1.983971754).

L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100 »



Comptes communaux 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce

Message du Conseil communal au Conseil général

5/7

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenu fiscal – hors péréquation	15 699 396	15 486 202	16 392 932	16 431 257	17 590 898	17 377 746
Revenu fiscal harmonisé	14'311'810	14'077'031	14'938'775	15'039'908	16 233 540	
<b>Indice des ressources IR</b>	<b>78.04</b>	<b>73.00</b>	<b>76.57</b>	<b>79.23</b>	<b>84.92</b>	

Une commune ne contribue, ni ne bénéficie du fond de la péréquation financière si son indice en % des ressources par habitant se situe entre 90% et 100% (zone neutre). Une commune dont l'IR se situe en zone neutre dispose des ressources nécessaires pour son fonctionnement sans être tributaire de la péréquation pour équilibrer ses comptes.

D'autres éléments ajoutent de l'incertitude dans la planification de l'évolution future : ce sont les décisions politiques prises à l'échelon cantonal et fédéral.

1. RFFA – Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, votations fédérales du 19.05.2019.
2. Le programme cantonal d'économie OPTI-MA, dont « l'effet neutre » pour les communes.
3. La RPT-JU – Réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre l'Etat et les communes (actuellement en consultation).

Fort de tous ces éléments, le Conseil Communal reste vigilant dans la gestion du quotidien tout en gardant au centre de ses préoccupations le bien-être des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des projets futurs, dans le but de pérenniser son fonctionnement.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

**Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la fiduciaire, invite le Conseil général à accepter les comptes 2018 en votant l'arrêté s'y rapportant.**

### **Bourgeoisies**

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée.

Le Conseil communal a pris la décision, après avoir consulté le président de la commission de vérification des comptes, de confier la vérification des comptes bourgeois au même organe que celui qui effectue l'audit des comptes communaux. Aussi sur la durée d'une législature, les comptes de chaque bourgeoisie seront révisés une fois par un organe externe.

Pour l'année 2018, ce sont les comptes de la bourgeoisie de Soulce qui ont été vérifiés par la fiduciaire.

Les comptes forestiers des quatre entités bourgeoises présentent un déficit de fonctionnement. Les charges liées à la gestion forestière ne sont pas couvertes par les produits de ventes.

Les découverts forestiers sont, selon le décret sur la gestion financière de communes, portés à charge du compte de fonctionnement général.

A relever que contrairement à une année comptable qui court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, l'année forestière débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août.

Bourgeoisie de Bassecourt

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2018</b>
Bénéfice brut avant amortissements	<b>20 550</b>	<b>112 109</b>
Amortissements patrimoine administratif (331)	-	-
Amortissements patrimoine financier (330)	-17 500	-15 401
<b>Bénéfice brut</b>	<b>3 050</b>	<b>96 708</b>
Dissolution de réserves comptables	-	3 550
Attributions à des réserves comptables	-4 000	-88 805
<b>Résultat</b>	<b>950</b>	<b>-7 904</b>
<b>Ecart budget 2018 / comptes 2018</b>		<b>-8 854</b>

Les comptes présentent un excédent de produit supérieur à celui porté au budget. Une provision a été créée par rapport au versement de « Swissgrid » d'un montant de CHF 88'804.80 qui est une indemnité pour le passage des installations de transports d'électricité ; Cette indemnité est versée tous les 25 ans, raison de la constitution de la provision. L'exploitation forestière accuse un excédent de dépenses supérieures de CHF 17'533.- par rapport au montant porté au budget.

Bourgeoisie de Courfaivre

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2018</b>
Bénéfice brut avant amortissements	<b>-58 710</b>	<b>-19 039</b>
Amortissements patrimoine administratif (331)	5 000	5 002
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
<b>Bénéfice brut</b>	<b>-53 710</b>	<b>-14 037</b>
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-	-258
<b>Résultat</b>	<b>-53 710</b>	<b>-14 295</b>
<b>Ecart budget 2018 / comptes 2018</b>		<b>39 415</b>

Les comptes présentent un excédent de charges inférieur à celui porté au budget, l'exploitation forestière affiche une charge supplémentaire de CHF 17'439.35, a contrario, des dépenses pour l'entretien des pâturages CHF 50'000.- avaient été portées au budget, alors que CHF 9'009.55 ont été dépensés, ce qui représente une diminution de charges d'environ CHF 41'000.- pour cette seule position.

Bourgeoisie de Glovelier

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2018</b>
Bénéfice brut avant amortissements	<b>4 240</b>	<b>384 688</b>
Amortissements patrimoine administratif (331)	-36 000	-35 000
Amortissements patrimoine financier (330)	-5 000	-3 740
<b>Bénéfice brut</b>	<b>-36 760</b>	<b>345 947</b>
Amortissements supplémentaires du PA	-	-46 411
Dissolution de réserves comptables	-	-
Attributions à des réserves comptables	-9 300	-8 073
<b>Résultat</b>	<b>-46 060</b>	<b>291 463</b>
<b>Ecart budget 2018 / comptes 2018</b>		<b>337 523</b>

Ce sont les produits relatifs à des ventes de terrains, d'une valeur nette de CHF 301'765.50, auxquelles s'ajoutent des produits supérieurs aux estimations des redevances d'exploitation de la carrière de la Morée de CHF 21'613.- qui « boostent » les comptes 2018 de la bourgeoisie de Glovelier. Les autres postes budgétaires sont conformes au budget.

Bourgeoisie de Soulce  
Comptes 2018 révisés par la fiduciaire

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2018</b>
Bénéfice brut avant amortissements	-2 320	102 797
Amortissements patrimoine administratif (331)	-13 000	-10 401
Amortissements patrimoine financier (330)	-	-
<b>Bénéfice brut</b>	<b>-15 320</b>	<b>92 396</b>
Dissolution de réserves comptables	12 500	-
Attributions à des réserves comptables	-1 500	-88 838
Résultat	<b>-4 320</b>	<b>3 557</b>
<b>Ecart budget 2018 / comptes 2018</b>		<b>7 877</b>

Les comptes affichent un excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges.  
Différentes provisions ont été créées.

CHF 45'000.- de réserve pour à l'aménagement des pâturages, établie sur la base des contributions d'estivages reçues.

CHF 28'557.- de réserve budgétaire, qui correspond au montant contractuel reçu pour le stockage de CO2 en tant que réserve forestière.

#### Préavis des autorités communales

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter les comptes 2018 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Messerli

Bassecourt, le 04 juin 2019